



Conseil intercommunal

p. a. François Mathey – Route de Grens 23 – 1275 Chésereux – 079 310 08 70 – f.mathey@sunrise.ch

Procès-verbal du Conseil Intercommunal de l'AIAB du 12 septembre 2023 à 20h00, à Crassier, Etablissement Elisabeth de Portes, Bâtiment C, salle de conférence

Présidence : Monsieur François Mathey

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation,
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 20 juin 2023.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Préavis 05/2023 : Budget 2024.
7. Divers et propositions individuelles.

1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 27

Délégués excusés : 3

Délégués absents : 2

Il est procédé à l'assermentation des membres délégués suivants : MM. Yves Gallay et Hans Brunner.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 20 juin 2023

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte ce procès-verbal avec trois abstentions.

4. Communications du Bureau

Le Président informe qu'il n'y a aucune communication de la part du bureau.

5. Communications du Comité de Direction (CODIR)

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux nous informe que suite au vote du crédit d'étude pour la rénovation de la salle gym, les études sont en cours et une première étude nous sera transmise normalement dans le courant du mois d'octobre. Ceci nous permettra de vous présenter un crédit pour la rénovation début 2024 afin que les travaux puissent avoir lieu durant l'été lorsque les enfants sont en vacances.

6. Préavis 05/2023 : Budget 2024

Monsieur Philip Robinson donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Anthony Hinder informe qu'en bas de la page 5, AEE, il devrait être mentionné comptes 2022 et non 2023.

Monsieur Leonardo Scapoza se demande si les CHF 30'000.- pour la surveillance des places de sport sont bien investis car il y a la police qui peut faire des rondes.

Monsieur Serge Melly précise que ce chiffre élevé est un montant budgétaire qui nous permet de dépenser cet argent. Le système mis en place actuellement coûte CHF 6'000.- par mois, soit la surveillance journalière durant un mois, ensuite une semaine sur deux et ceci a été réalisé en tant que sondage. Le but final est de faire une présence non régulière afin de dissuader les utilisateurs non autorisés à venir. Comme indiqué lors de la dernière séance, un contact a été pris avec le maire de Divonne pour se renseigner s'ils ont des places de sport vu que ce sont en particulier des français qui viennent. Il faut donc agir énergiquement et les CHF 30'000.- c'est le maximum avec une surveillance tous les jours. Etant donné que c'est un règlement interne, il est difficile de faire déplacer la police car ce ne sont pas des criminels et nous sommes obligés de prendre un service de surveillance privé.

Monsieur Leonardo Scapoza demande si la problématique citée ci-dessus intervient quand les personnes de l'extérieures viennent lorsque les terrains sont vides ou occupés. Car si cela ne dérange pas, il faut faire attention de ne pas faire du racisme.

Monsieur Serge Melly répond que ce n'est pas une question de racisme mais de faire respecter le règlement mis en place.

Monsieur Leonardo Scapoza pense que ce n'est pas une bonne philosophie de faire ainsi.

Monsieur Serge Melly répond que nous n'avons pas le choix, en raison des accidents qu'il y a eu, du non-respect ainsi que des plaintes des parents. On aimerait bien être plus tolérant mais, à ce jour, ceci n'est pas possible.

Monsieur Yves Schwartzentrub précise que ce sont des équipes qui viennent s'entraîner avec tout leur matériel, qui ne demandent pas aux habitants d'Asse et Boiron de partir mais qui font tout pour qu'ils aient peur et de ce fait, ils quittent les terrains.

Monsieur Pierre Schaller trouve que c'est très bien la surveillance car quand on a voté la création de cette zone, il était décidé que les utilisateurs seraient les habitants d'Asse et Boiron, comme l'utilisation des salles de sport par les sociétés locales.

Madame Leslie Götsch-Baumgartner se demande si on accepte ce budget avec le montant prévu de la surveillance, on risque de se faire traiter de raciste et ceci est très déplacé. Nous protégeons juste nos biens pour lesquels nous payons.

Monsieur Jonas Addor voudrait savoir pourquoi les CHF 178'000.- d'entretien des bâtiments ne figurent pas dans le budget d'exploitation.

Monsieur Marc-Henri Berlie lui répond qu'on est sur une base de CHF 50'000.- pour ne pas faire de demande de préavis donc c'est pourquoi ils figurent là. Il s'agit de l'entretien courant des bâtiments.

Monsieur Jonas Addor demande si le remplacement des cunettes à la piscine est aussi en dessous des CHF 50'000.-.

Monsieur Marc-Henri Berlie indique que le montant est un peu plus élevé. Le problème c'est que si nous ne faisons pas les travaux rapidement, on va devoir fermer la piscine longtemps. Vu que les deux offres sont de moins de CHF 50'000.- ceci rentre dans le même principe.

Monsieur Serge Melly complète en disant que le CODIR n'a rien à cacher mais que malheureusement les cunettes sont à nouveau en mauvais état. Il est prévu, cette fois, de mettre du carrelage qui devrait mieux tenir.

Le préavis tel que présenté est accepté avec une abstention.

7. Divers et propositions individuelles

Néant.

Prochaine séance le mardi 5 décembre 2023.

La séance est levée à 20h31.

Le Président :



François Mathey



La Secrétaire :



Mélanie Pernet